DEUX « SOURIS » DE MAGASIN ARRÊTÉES A LILLE

Ces voleuses, originaires de Saint-Jans-Cappelle ont été déférées au Parquet

Depuis quelques mois, les directeurs de différents magasins de la ville se plaignent de vols commis aux étalages des marchandises exposées chez eux. Les employés préposés à la vente ont reçu des ordres sévères de surveillance, mais la précision de leur attention s'égare forcément dans les remous de la foule qui assaille les éventaires. Les voleurs profitent de cette confusion créée par les acheteurs impatients. Ils s'emparent adroitement des objets qui tentent leur indélicatesse, et ils disparaissent souvent sans que leur manège ait été décelé.

Deux voleuses

Seul, le hasard permit de découvrir, mercredi après-midi, la présence de deux de ces personnes habiles et malfaisantes. Ce hasard se présenta sous les traits d'un passant, qui flânait nonchalamment dans la rue de Béthune. Le promeneur remarqua les allures suspectes de deux femmes arrêtées devant l'étalage d'un magasin. Ces dames, au maintien distingué, regardaient les marchandises avec une fixité passionnée. De temps en temps, elles jetaient autour d'elles des coups d'œil soupçonneux et accordaient au vendeur indifférent une attention vraiment exagérée. Le vendeur disparut un moment. L'une des deux femmes profita de cette absence espérée. Avec une prestesse remarquable, elle saisit deux robes et les enfouit précipitamment dans le sac qu'elle tenait. Elle fit signe à sa compagne, et partit avec elle.

Le passant, qui avait vu le geste, se précipita chez la propriétaire du magasin victime du vol qu'elle ignorait. Elle courut après les deux femmes qui marchaient sans hâte, avec le calme de l'innocence. L'une d'elles entendit les pas précipités de la commerçante. Elle se retourna et, prise d'une légitime inquiétude, se sauva. Son amie avait été moins prompte. Elle fut saisie au collet par la commerçante courroucée, et conduite au commissariat du 4e arrondissement, malgré ses véhémentes protestations. On trouva dans son sac une dizaine d'objets divers. Invitée à en indiquer la provenance, elle avoua qu'elle venait de les dérober dans un magasin de la rue de Béthune.

Dans la gueule du loup

La voleuse refusait obstinément de donner l'identité de sa complice. Malgré les preuves de sa duplicité, elle affirmait avec conviction : « Je suis une honnête femme, monsieur... »

L'arrivée imprévue de sa compagne la jeta dans un trouble extraordinaire.

— Que viens-tu faire ? lui demanda-t-elle.

— Me disculper, répondit l'autre avec fermeté.

Et, en effet, la visiteuse entreprit d'expliquer au commissaire de police qu'elle ignorait les vols de sa compagne.

— Je ne tolérerai pas, acheva-t-elle, qu'on me soupçonnât d'avoir collaboré à ces indélicatesses.

Nullement décontenancé par ces affirmations hardies, le commissaire de police demanda à la femme la permission de visiter son sac à provisions. Elle acquiesça sans la moindre réticence. On trouva dans le sac les deux robes volées précédemment à l'étalage.

La recéleuse était positivement stupéfaite. Elle balbutia son étonnement :

— Je croyais que c'était ma « copine » qui les avait ces robes-là...

La spontanéité de cet aveu n'exigeait plus d'interrogatoire. Les deux voleuses, Madeleine Flamand, femme Hooghe, 26 ans, ménagère, et Marie Lecocq, femme Dewynter, ménagère également, domiciliées toutes deux à **Saint-Jans-Cappelle**, ont été arrêtées et déférées au parquet.

MORT DE M. CHARLES VINOIS

Maire d'Avesnes et Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Hier vers midi, la population d'*Avesnes* apprenait, avec une certaine émotion, la mort de M. Charles VINOIS, décédé le même jour, dans une clinique à Auteuil où il se trouvait en traitement.

La Municipalité, en signe de deuil, fit arborer le drapeau en berne à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à tous les établissements de la ville.

A l'ouverture de l'audience du Tribunal Civil, qui eut lieu vers 14 h. 30, Me Georges Maire, secrétaire général de l'Ordre des Avocats du Barreau, a officiellement informé le Tribunal du décès de leur bâtonnier, en prononçant l'éloge funèbre du défunt qui jouissait de l'estime de tous les membres du barreau. Il termina en rendant un hommage ému et attristé à sa mémoire.

M. Carol, vice-président du Tribunal et M. Riart, substitut, au nom du Ministère public, s'associèrent aux paroles prononcées par Me Georges Maire en y joignant les condoléances de tous les Magistrats du Tribunal d'Avesnes.

M. Ch. VINOIS

Me Beirnaert, président de la Chambre des Avoués, s'associa également à l'hommage rendu à la mémoire de Me Vinois et au deuil qui frappait le barreau d'Avesnes. L'audience fut levée quelques instants en signe de deuil.

A la mairie, M. Fillion, premier adjoint, nous a fait part de la peine qu'il éprouvait, ainsi que ses collègues du Conseil municipal en apprenant la mort de leur regretté maire dont ils avaient su apprécier les mérites et la bonté.

La date des obsèques n'est pas encore fixée, mais elle auront lieu probablement samedi 5 mai.

M. Charles Vinois était né à *Herbignies*, près de *Le Quesnoy*, le 19 août 1867. Après de brillantes études, il fit son droit à la Faculté de Paris, pour se destiner au barreau. Il prêta serment le 3 juillet 1894 et se fit inscrire au barreau d'Avesnes le 13 juillet 1899.

Aux élections municipales de mai 1924, il fut élu conseiller municipal et réélu avec une forte majorité. En mai 1929, à l'unanimité, ses collègues le désignèrent comme maire de la ville. Administrateur averti, au courant de toutes les questions, il trouvait facilement les solutions qui s'imposaient.

Pendant la guerre, M. Charles Vinois fut nommé sous-préfet intérimaire à Chinon (Maine-et-Loire). Nommé à titre définitif, il préféra quitter la carrière administrative pour reprendra sa place au barreau d'Avesnes dont il était encore le bâtonnier.

C'est la sixième vacance qui se produit par décès au sein du Conseil municipal depuis les dernières élections. Aux termes de la loi, le Conseil municipal devra être complété dans les deux mois. Des élections complémentaires auront lieu dans ce délai, afin de procéder ensuite à l'élection du successeur de Me Vinois.

L'EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE LILLE

LE PALMARÈS (Suite)

Voici la suite du palmarès du concours que nous publions dans nos éditions d'hier :

GRIFFONS D'ECURIE (SCHNAUZERS)

C.O.M. — 1er prix, « Gaby du Pont d'Essey », à M. Jean Duchange.

BOXERS

C.O.M. — 1er prix C.A.C., « Clairon de la Plaine des Jeux », à M. Richard Devilles ; 2e, « Tam », à M. François Tharin.

C.J.M. — 1er prix, « Togo », à M. Richard Devilles ; 2e, « Rex du Progrès », à M. Louis Cattiaux.

C.O.F. — 1er prix, « Nenette de l'III », à M. Paul Laurent.

C.J.F. — 1er prix, « Blanka », à M. Louis Cattiaux (père) ; 2e, « Nenette de l'III », à M. Paul Laurent ; 3e, « Gina d'Arausio », à Mme R. Vallet-Wallart.

FOX TERRIERS, POIL LISSE

C.O.M. — 1er C.A.C., « Montgarny Woodelf », à MM. Guilbert et Geuthier.

C.J.M. — 1er prix, « Félix de Flanchford », à M. De Castelain.

C.E.N. — 1er prix, « Montgerny Woodelf », à MM. Guilbert et Gauthier.

FOX TERRIERS POIL DUR

C.O.M. — 1er C.A.C., « Flirt Gâte Sauce des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier; 2e, « Dogberry Bobby Burns », à M. Pierre Darracq ; 3e, « Dogberry Zealous », à M. Pierre Darracq ; 4e, « Flirt Gribouille des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier.

C.J.M. — 1er prix, « Dogberry Bobby Burns », à M. Pierre Darracq ; 2e, « Flirt Hargneux des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 3e, « Flirt Hupé des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 4e, « Flirt Hardi des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 5e, « Hans des Oyensis », à M. Paul G. Papin.

C.E.N. — 1er prix, « Flirt Gâte Sauce des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 2e, « Flirt Gribouille des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 3e, « Flirt Hupé des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 4e, « Flirt Hardi des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 5e, « Hans des Oyensis », à M. Paul G. Papin.

FOX TERRIERS POIL DUR

C.O.F. — 1er C.A.C., « Croyland Choice », à MM. Guilbert et Gauthier ; 2e, « Dogberry Fidelity », à M. Pierre Darracq; 3e, « Croyland Chicory », à MM. Guilbert et Gauthier ; 4e, « Sweet Response », à MM. Guilbert et Geuthier.

C.J.F. — 1er prix, « Dogberry Fidelity », à M. Pierre Darracq ; 2e, « Croyland Chicory », à MM. Guilbert et Geuthier ; 3e, « Flirt Hermine des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 4e, « Gipsy », à M. Victor Eletufe.

C.E.N. — 1er prix, « Flirt Hermine des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 2e, « Gipsy », à M. Victor Eletufe ; 3e, « Glory », à M. Léon Morel.

CLASSE PAIRES. — 1er prix, « Dogberry Bobby Burns et Dogberry Fidelity », à M. Pierre Darracq ; 2e, « Croyland Choice » et « Flirt Hargneux des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 3e, « Flirt Gâte Sauce des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier.

CLASSE LOTS. — 1er prix, « Flirt Gâte Sauce », « Flirt Gribouille », « Flirt Hardi », « Flirt Hargneux », « Flirt Hupé des Salines », « Croyland Chicory », « Croyland Choice », « Sweet Response », « Flirt Hermine des Salines », à MM. Guilbert et Gauthier ; 2e, « Dogberry Bobby Burns », « Dogberry Zealous » et « Dogberry Fidelity », à M. Pierre Darracq.

SEALYHAM TERRIERS

C.O.M. — 1er C.A.C., « Hobo du Var », à Mme Leclercq-Boudry.

WELSH TERRIERS

C.O.F. — 1er C.A.C., « Ch. Inter Hold Tight », à M. Franz Maskens.

AIREDALES TERRIERS

C.O.M. — 1er C.A.C., « War to the Knife », à M. H.-M. Franchomme ; 2e, « Fampus Crocodile », à M. Emile Cornille ; 3e, « Taxi Ram de la Sélection », à M. Jacques Mortagne.

C.J.M. — 1er prix, « Taxi Ram de la Sélection », à M. Jacques Mortagne.

SCOTTISH TERRIERS

C.O.M. — 1er prix, « Dodger of Docken », à Mmes Caron et Leclercq.

C.J.M. — 1er prix, « Dodger of Docken », à Mmes Caron et Leclercq ; 2e, « Ricky », à M. Charles Delecroix.

BEDDLINGTON TERRIERS

C.O.M. — 1er C.A.C., « Ch. Westate Boy », à Mme E. Reed Brown.

KERRY-BLUE TERRIERS

C.O.F. — 1er C.A.C., « Breemhurts Bose », à M. Jeanrenaud.

POINTERS

C.O.M. — 1er prix, « Saniot Hugo », à M. Ch. Huge ; 2e, « Gab de Récourt », à M. Arthur Legros ; 3e, « Gip du Cristal », à M. Alphonse Perche.

C.J.M. — 1er prix, « Gab de Récourt », à M. Arthur Legros.

C.O.F. — 1er prix, « Helvine », à M. Jean Macres ; 2e, « Dienne », à M. Charles Delecroix ; 3e, « Hecate Elfa de la Triquerie », à M. Mortreux.

C.J.F. — 1er prix, « Helvile », à M. Jean Macres ; e, « Habane de Bohein », à M. Etienne Dubois ; 3e, « Hecate Elfe de la Troquerie », à M. Mortreux.

SKYE TERRIER

C.O.M. — 1er C.A.C., « Laddie of Meerend », à Mlle Delansorne.

SETTERS ANGLAIS

C.O.M. — 1er C.A.C., « Fakir », à M. Henri Dubois ; 2e, « Faust de Montières », à M. Foucault-Nieux.

C.J.M. — 1er prix, « Hyako de l'Asse », à M. Adolphe Leblenc ; 2e, « Gip de Clairmer », à M. René Bruno.

C.E.N. — 1er prix, « Gatch des Hairies », à M. Foucault-Nieux ; 2e, « Hyako de l'Asse », à M. Adolphe Leblanc.

CLASSE TRAVAIL. — 1er prix, « Gatch des Hairies », à M. Foucault-Nieux.

C.O.F. — 1er prix, « Dinah des Hairies », à Mlle Madeleine Léger ; 2e, « Miss de Clairmer », à M. René Bruno ; 3e, « Fauvette de Guerveur », à Mlle Madeleine Léger.

C.J.F. — 1er prix, « Gina de Montières », à M. Vacossin ; 2e, « Gyp de Roscledan », à M. Max Cornet.

C.E.N. — 1er prix, « Fauvette de Guerveur », à Mlle Madeleine Léger.

CLASSE PAIRES. — 1er prix, « Dinah des Hairies » et « Gratienne de Guerveur », à Mlle Madeleine Léger ; 2e, « Eros de Clairmer » et « Miss de Clairmer », à Mlle Léger ; 3e, « Héros de Guerveur » et « Fauvette de Guerveur », à Mlle Léger.

CLASSE LOTS. — 1er prix, « H'éros de Guerveur », « Dinah des Hairies », « Fauvette de Guerveur » et « Gratienne de Guerveur », à Mlle Madeleine Léger.

CLASSE LOTS D'ELEVAGE. — 1er prix, « H'éros de Guerveur », « Fauvette de Guerveur » et « Gratienne de Guerveur », à Mlle Madeleine Léger.

SETTERS NOIR ET FEU

C.O.M. — 1er C.A.C., « Filio de la Ferrière », à M. René Marguerittat ; 2e, « Sanior Gille », à M. Ch. Huge ; 3e, « Hop », à M. le Dr Lefebvre de Saint-Laurent.

C.J.M. — 1er prix, « Hop », à M. le Dr G. Lefebvre de Saint-Laurent.

CLASSE ELEVAGE NATIONAL. — 1er prix, « Filio de la Farrière », à M. René Marguerittat ; 2e, « Hop », à M. le Dr G. Lefebvre de Saint-Laurent.

C.O.F. — 1er prix, « Fleur du Glanet », à M. Maurice Vanpoperinghe.

SETTERS IRLANDAIS

C.O.M. — 1er prix, « Hip de Tintange », à M. Albert Lenhe ; 2e, « Gamin des Amarantes », à M. Fournier.

C.J.M. — 1er prix, « Hip de Tintage », à M. Albert Lenno ; 2e, « Tic », à M. Jean Duflot ; 3e, « Gino de l'Ile d'Emeraude », à M. l'abbé Paul Hoyez.

C.O.F. — 1er prix, « Eclipse II », à M. Edmond Sobo ; 2e, « Hyette de l'Ile d'Emeraude », à Mme Hoyez ; 3e, « Houlette de l'Ile d'Emeraude », à M. Julien Laforge.

C.J.F. — 1er prix, « Yola of Brace of seafordo », à M. Max Cornet ; 2e, « Hyette de l'Ile d'Emeraude », à M. Julien Laforge.

CLASSE LOTS D'ELEVAGE. — 1er prix, « Gino », « Elan », « Emir », « Hyette » et « Houlette d'Emeraude », à M. l'abbé Hoyez.

COCKERS NOIRS

C.O.M. — 1er prix, « Franciful-Gay-Bachelar », à Mme Jacques Bachelet-Saget ; 2e, « Gino de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart.

C.J.M. — 1er prix, « Franciful-Gay-Bachelar », à Mme Jacques Bachelet-Saget ; 2e, « Gino de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart ; 3e, « Hockey de la Briameria », à Mme Georges Lotigie.

CLASSE ELEVAGE NATIONAL. — 1er prix, « Franciful-Gay-Bachelar », à Mme Jacques Bachelet-Saget.

CLASSE TRAVAIL. — 1er prix, « Gino de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart.

C.O.F. — 1er prix, « Hermine des Turgères », à Mme Th. Piérat ; 2e, « Gerly de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart ; 3e, « Grisette », à M. Henri Descamps.

C.J.F. — 1er prix, « Hermine des Turgères », à Mme M.-Th. Piérat ; 2e, « Gerly de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart ; 3e, « Haldée de l'Arbre Haut », à Mme L. Houtart.

C.E.N. — 1er prix, « Hermine des Turgères », à Mme Th. Piérat ; 2e, « Haldée de l'Arbre Haut, à Mme L. Houtart.

COCKERS AUTRES QUE NOIRS

C.O.M. — Rouge. 1er C.A.C., « Valient of Valence », à M. le Dr A. Buquet ; 2e, « Littleway Gunner », à M. le Dr A. Buquet.

PARTICOLORE. — 1er C.A.C., « Wallet of Ware », à Mme Pierre Kraus ; 2e, « Cheerful Gold », à M. A.-P. Chartaux ; 3e, « Houko de Myrto », à M. Aimé Joly.

C.J.M. — Rouge. 1er prix, « Valient of Valence », à M. le Dr A. Buquet.

PARTICOLORE. — 1er prix, « Wallet of Ware », à Mme Pierre Kraus ; 2e, « Houko de Myrto », à M. Aimé Joly ; 3e, « Cheerful Gold », à M. A.-P. Chartaux.

CLASSE ELEVAGE NATIONAL. — 1er prix, « Cheerful Groll », à M. A.-P. Chartaux ; 2e, Cheerful Elios », au même.

C.O.F. — Rouge. 1er C.A.C., « Trump card of Ware », à Mme Pierre Kraus ; 2e, « Treetops Tangerine », eu Dr A. Buquet ; 1er C.A.C., « Falconers Credit », à Mme O. Nourry ; 2e, « Cheerful Golden Lassie II », à M. A.-P. Chartaux ; 3e, « Baubette du Bol d'Ancre », à M. Eugène Fournier.

C.J.F. — 1er prix, « Falconers Gousnagh », à Mme O. Nourry ; 2e, « Falconers Gounsel », à Mme O. Nourry ; 3e, « Cheerful Giska », à M. A.-P. Chartaux.

C.E.N. — 1er prix, « Cheerful Golden Lassie II », à M. A.-P. Chartaux.

CLASSE PAIRES PARTICOLORE. — 1er prix, « Cheerful Gold » et « Cheerful Golden Lassie II », à M. A.-P. Chartaux.

Rouge. 1er prix, « Valient of Valence » et « Treetops Tangerine », au Dr A. Buquet.

CLASSE LOTS. — 1er prix, « Littleway », « Gunner », « Valient of Valence » et « Treetops », eu Dr Buquet.

CLASSE LOTS D'ELEVAGE. — 1er prix, « Cheerful Gold », « Croll », « Elios », « Golden Lassie II » et « Giska », à M. A.-P. Chartaux.

(A suivre).

LE SCANDALE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

Une lettre du Président de l'Union des Mutilés de Roubaix à propos de la constitution de la Commission des Comptes

M. Maurice Gibou, président de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il a adressée à M. A. Mirou, président de la Commission des Comptes de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 avril, par laquelle vous m'annoncez qu'eu conrs de sa réunion d'installation, la commission des comptes a procédé à l'élection de son bureau et qu'elle m'a élu vice-président.

J'avais appris cette décision par un communiqué paru dans la presse samedi matin. Je regrette de ne pas avoir été consulté avant que cette nomination ne soit publiée car, tout eu remerciant tous mes collègues de la commission de contrôle de la confiance qu'ils me témoignent, en vous remerciant aussi d'insister personnellement pour que j'accepte ce poste, il ne m'est possible de le faire que si la commission de contrôle est d'accord d'accepter l'ordre du jour voté par la Fédération Mutualiste de Roubaix-Lannoy dans son assemblée générale du 15 avril dernier. Mes amis Vandekerkove, Merissat et moi-même sommes mandatés par cette Fédération pour défendre son point de vue. Je regrette de n'avoir pu vous l'exposer à la réunion de jeudi dernier, mais quelle que soit ma situation, je dois quand même, à le firme qui m'emploie tout le temps que je me suis engagé à lui consacrer, et le président Degand avait attiré votre attention sur la nécessité de ne pas convoquer cette commission en pleine semaine, alors qu'il eût été facile de faire cette réunion le samedi après-midi ou même le dimanche.

Je sais que mon collègue et ami Vande kerkove vous a précisé que la Fédération Mutualiste de Roubaix-Lannoy considérait que le conseil d'administration de l'Union Départementale devait, au plus tôt, constituer une commission provisoire, que le rôle de cette commission provisoire devait être d'expédier les affaires courantes, de réunir au plus tôt une assemblée générale afin de mettre les mutualistes du Département au courant de la situation et de préparer l'élection d'un nouveau conseil d'administration, celui actuellement en fonction devant démissionner et passer la main à la commission provisoire.

Ceci n'implique pas que les membres sortants du conseil d'administration n'eurent plus le droit de faire acte de candidature lors du renouvellement projeté, mais ils ont actuellement le devoir impérieux de se représenter devant une Assemblée générale de l'Union Départementale, qui jugera si elle doit lenr continuer sa confiance ou la leur retirer.

Ce faisant, la Fédération Mutualiste de Roubaix-Lanuoy n'entend pas créer des querelles intestines ; elle est prête à collaborer au redressement des œuvres mutualistes de l'Union Départementale ; elle espère que la Justice fera des hommes ce qu'ils méritent, mais elle estime que ce redressement ne sera obtenu que si toutes les décisions sont prises conformément aux statuts de l'Union Départementale, eu grand jour, et qu'il ne lui appartient pas de coopérer au treveil d'une commission de contrôle sans pouvoirs réguliers ; celle-ci, à son avis, sortirait de son rôle en essayant d'absoudre ou de condamner qui que ce soit ; l'Assemblée générale des délégués de toutes les sociétés de secours mutuels du Nord doit seule être juge et souveraine.

Je m'excuse de la longueur de cette lettre. Si tel est le rôle que compte remplir la commission de contrôle, j'accepte d'en rester le vice-président et mon concours le plus dévoué vous est assuré. Dans le cas contraire, je n'ai pas à démissionner, n'ayant pas été consulté au préalable, mais je vous prie de considérer la présente comme un refus du poste pour lequel j'ai été choisi.

Signé : M. GIBOU.

APRÈS LE DRAME du Bois de Boulogne à Lille

L'auteur des coups de couteau a été retiré du canal de la Deûle à Saint-André

On se souvient que, le mardi 24 avril, dans la matinée, un drame se déroulait en plein Bois de Boulogne, non loin de la statue équestre « La Vedette ». Un homme, Gaston Deceuninck, âgé de 37 ans, terrassier, habitant 225, rue des Bois-Blancs, à Lambersart, lardait de coups de couteau son amie, Julia Mses, qui est actuellement en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

L'enquête avait révélé que le coupable, son méfait accompli, s'était dirigé vers le canal de la Deûle, où il s'était jeté, à proximité du Pont de la Citadelle. Malgré des recherches qui durèrent plus d'une heure, son corps était demeuré introuvable.

Dans la matinée de mercredi, vers 7 h. 30, M. Edmond Roels, pontier aux établissements Kuhlmann, à St-André, en manœuvrant le pont tournant, aperçut, flottant entre deux eaux, le cadavre d'un homme. Il ramena ce dernier sur la berge et prévint aussitôt la mairie de Saint-André et la gendarmerie de La Madeleine.

Peu après arrivaient sur les lieux les gendarmes Coutreel et Coulier et le brigadier de police Eurin qui, après avoir procédé aux constatations d'usage, firent transporter le corps à la morgue de Saint-André.

Dans les vêtements de la victime, les policiers trouvèrent de nombreux papiers établis au nom de Gaston Deceuninck, né à Roulers (Belgique) le 4 août 1897, naturalisé français et demeurant au « Cabaret Rond », quai de l'Ouest, à Lille. Il était marié, père de deux enfants, mais était séparé de sa femme depuis dix ans.

Dans son porte-monnaie se trouvait la modeste somme de 2 fr. 45. En outre, les policiers trouvèrent un couteau, marque Pradel, à lame très effilée et d'une longueur de neuf centimètres. Il est plus que probable qu'il s'agit là de l'arme du crime, car la lame portait des auréoles blanches provoquées par la coagulation de sang.

M. le docteur Delaeter, de Saint-André, qui a examiné le corps, n'ayant relevé aucune trace de coups ni de violence, a accordé le permis d'inhumer.

AVEC UN PEU DE CHANCE

Vous aurez un POSTE DESMET POUR RIEN

en participant à son grand concours gratuit et ouvert à tout le monde.

Demandez un bulletin à ses revendeurs. Fermeture irrévocable, 30 Mai prochain.

UNE AUTO VOLÉE EST RETROUVÉE EN PITEUX ETAT

Dans notre édition d'hier, nous avons annoncé que la voiture automobile de M. André Joye, cabaretier, 145, rue de l'Epeule, avait été volée au cours de la soirée de mardi, vers 22 heures, tandis qu'elle se trouvait en stationnement face au domicile de son propriétaire. La police fut immédiatement alertée et, sans tarder, des recherches ont été entreprises dans tous les quartiers de la ville.

Vers minuit trente, les agents Vandenbulcke et Droulez, de passage rue de la Gare, virent arriver, à une allure évaluée à plus de cent kilomètres à l'heure, une automobile répondant approximativement au signalement de l'auto de M. Joye. Les sergents de ville sifflèrent le conducteur mais, sans attacher d'importance à cet ordre d'arrêt, l'automobiliste continua sa course folle dans la direction de la Grand Place, et la voiture vint buter violemment contre le pylône faisant face à la rue de la Gare.

Comme la portière arrière n'était qu'imparfaitement fermée, elle s'ouvrit brusquement, buta contre le pylône et fut arrachée. Sans se préoccuper de la perte de la portière, le chauffard, sans ralentir l'allure, continua sa route par la rue du Maréchal-Foch. L'auto a été retrouvée hier matin abandonnée rue Salomon-de-Caux, dans un bien triste état.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte pour retrouver le voleur et démolisseur d'autos, ainsi que son complice.

pour augmenter ou s'ouvrir des DÉBOUCHÉS dans le NORD DE LA FRANCE

ANNUAIRES RAVET-ANCEAU

RÉPERTOIRES DES ADRESSES DU NORD DE LA FRANCE

une documentation indispensable

SIÈGE SOCIAL 52 RUE ESQUERMOISE LILLE

BEIS DE CLOTURE

L'autre soir, M. Charles Delattre, 53 ans, rattacheur, demeurant dans la roulotte portant le numéro 200, installée quai de Bordeaux, regagnait son habitation, vers 23 heures. Grande fut sa stupéfaction quand il constata que durant son absence, un panneau et un carreau de la porte d'entrée avaient été brisés.

Toutefois, rien n'a été volé dans le frêle abri, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'une vengeance. Plainte a été déposée au 4e arrondissement de police et le service de la sûreté recherche activement l'auteur de ce bris de clôture.

Le 1/2 de l'eau que vous employez chaque jour doit être chaude. Soyez pratique, faites des économies : **Chauffez votre eau au gaz.** — Voir appareils d'utilisation 58 rue de Tourcoing et 28 Grande-Rue à Roubaix.

LES MALADES EN GOGUETTE

Voulant profiter de la fête du 1er mai, deux hommes se trouvant en traitement à l'hôpital « La Fraternité », sans attirer l'attention des garde-malades, prirent la clé des champs après avoir escaladé le mur de clôture. Ceux-ci, Albert Decuellerie, 48 ans, domicilié rue des Fossés, cour Bernard, 27, et Georges Fergrancke, 47 ans, demeurant rue Cugnot, profitèrent de leur liberté « provisoire » pour faire de longues stations dans les débits de boissons.

Ils regagnèrent l'établissement à 21 h. 45 et, comme on leur reprochait assez vertement leur inexplicable conduite, ils le prirent de très haut et causèrent du scandale, au grand émoi des malades. La police dut intervenir pour ramener les énergumènes à la raison.

VISITEZ LES GROTTES DE HAN (Belgique) la plus grande curiosité naturelle de l'Europe, centre Ardennes pittoresques, proximité frontière. Réduction sociétés : écrire 8 jours d'avance. Direction Han-sur-Lesse. Réduction scolaire : 50 % sans préavis.

UN ECHO DU 1er MAI

Plainte a été déposée par M. Eugène Mulnard, 28 ans, ingénieur, demeurant au premier étage de l'immeuble portant le numéro 106, de la rue de la Gare, qui déclare que mardi, vers 12 h. 30, un boulon a été lancé dans une fenêtre de son appartement. De ce fait, une glace valant 200 francs a été brisée.

La Société BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN-BARŒUL n'accepte pas en dépôt l'argent de ses actionnaires, mais elle leur paye tous les ans de belles ristournes; ce paiement est en cours actuellement à toutes les agences du CRÉDIT DU NORD.

La semaine prochaine ce sera le tour des actionnaires dont le nom commence par l'une des lettres S, T, U, V, W, X, Y, Z. Les lettres A, B, C suivront la semaine après, et la lettre D terminera le roulement de cette saison. Elle sera première l'an prochain. 040

COUVERTURE D'UNE PARTIE DU COURS DE L'ESPIERRE

M. René Roger a sollicité l'autorisation de couvrir l'Espierre sur une longueur de 75 mètres environ en amont du boulevard des Couteaux, aux territoires de Roubaix et de Wattrelos. Suite à cette pétition, M. le préfet du Nord a pris l'arrêté suivant

« Pendant quinze jours, du 7 au 21 mai, les pièces ci-dessus visées resteront déposées au secrétariat de la mairie de la Ville de Roubaix avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

» Le présent arrêté sera, par les soins des maires de Roubaix et de Wattrelos, affiché au lieu ordinaire d'affichage des actes administratifs huit jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête.

» A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, les maires des dites communes, après avoir rempli les certificats d'autre part, adresseront à la Préfecture le présent arrêté avec toutes les pièces de l'enquête. »

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Dans sa séance du 26 avril écoulé, le tribunal de simple police de Roubaix a condamné MM. Desplanque Victor, rue de l'Alma, fort Frasez, 97, à 5 fr. d'amende, et Crispyn Antoine, rue des Longues-Haies, cour Mullies, 6, à 15 fr. d'amende pour fréquentation scolaire irrégulière de leurs enfants.

PASSAGE D'UN ATTACHÉ COMMERCIAL

M. Légué, attaché commercial de France en Finlande, sera de passage à Roubaix le mardi 8 mai.

Il recevra à la Chambre de Commerce de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 17 heures, les industriels et les commerçants qui désireraient s'entretenir avec lui du marché finlandais.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aujourd'hui jeudi, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites, dans un local du service d'hygiène, rue de Cassel, 45 (square Wibaux).

ENQUÊTE DE COMMODO OU INCOMMODO

La Société Immobilière de Garage, demeurant rue du Maréchal-Foch, 62, à Roubaix, a présenté à M. le préfet du Nord une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer à l'adresse susindiquée, un garage de voitures automobiles avec atelier de réparations et un dépôt d'essence d'une capacité de 6.000 litres.

L'enquête est ouverte à Roubaix du 4 mai au 18 mai 1934.

Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre ce projet, ou à formuler des observations à son sujet, devront les faire connaître dans le délai de quinze jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche, à M. le directeur du service d'hygiène chargé de procéder à l'enquête de commodo et incommodo.

LE CONCERT DE L'AMICALE DE FILLES JULES GUESDE

Le dimanche 29 avril s'est déroulé le concert organisé par l'Amicale de filles Jules Guesde.

Le public avait répondu aux efforts du comité organisateur et la coquette salle des fêtes du groupe scolaire se trouvait remplie bien avant l'heure fixée pour le spectacle.

La chorale mixte du nouveau Roubaix sous la baguette de M. Ladam, se fit apprécier dans des chœurs parfaitement interprétés, ainsi que les chanteurs qui se produisirent isolément où en duo.

Deux groupes de fillettes costumées, sous la direction de Mlle Vandercruyssen, interprétèrent avec grâce des chansons mimées et furent particulièrement applaudies par une salle vibrante.

Pour terminer, « La Griffe », drame de Jean Sartène et « Loriot », com édie militaire furent rendus avec expression par les membres de la chorale cités ci-dessus.

Le concert se termina à 20 heures, la foule se retira enchantée du spectacle, ce qui lui fut offert.

Parmi les personnalités ayant assisté à cette fête, nous avons remarqué la présence de MM. Charlier, inspecteur des écoles primaires, M. Robert, président administratif de la Fédération des Amicales de Roubaix ; M. et Mme Drancourt, directeur et directrice d'école, à Tourcoing; Mlle Moreau, directrice d'école en retraite ainsi qu'un grand nombre de membres du personnel enseignant, en activité ou en retraite.

LES AFFAIRES A LA FOIRE DE PARIS

La Foire de Paris va ouvrir ses portes du 9 au 24 Mai avec 5.000 exposants. Il sera difficile de parcourir les kilomètres de stand occupés sans se demander à quel chiffre énorme peut être estimé le montant total des affaires traitées pendant la Foire.

On a souvent cherché à évaluer le volume des transactions provoquées par les grandes foires, mais on se heurte chaque fois à la question de savoir si l'on doit s'en tenir aux commandes fermes passées sur le terrain ou, au contraire, ne considérer que les achats effectués ultérieurement, mais provenant des prises de contact réalisées à la Foire.

Quoi qu'il en soit, comme pierre de touche, le Comité d'une grande foire européenne déclarait il y a quelques jours qu'il estimait à près de un milliard le volume des affaires réalisées à cette Foire, et alors que dire de la Foire de Paris dont les exposants et les visiteurs sont beaucoup plus nombreux et tous particulièrement fidèles et où, malgré tous les obstacles, les affaires continuent à se traiter avec des acheteurs de tous les pays du monde.

LE FOOTBALL AU SECOURS DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Nous avons annoncé dernièrement que la société de pêche à la ligne « Les Percoteux Roubaisiens » organisait, avec le concours de sa société sœur, « Le Poisson d'Or », un tournoi de football dont le bénéfice permettrait d'effectuer un important déversement de poissons dans le canal, en vue du repoissonnement de notre cours d'eau. Huit équipes de football (purement corporatives) ont envoyé leur adhésion au comité organisateur, mettant en compétition le challenge Hiersblick.

Au cours de la soirée du mardi 1er mai à 20 h., il fut procédé, au café Henri Varrasse, 85, rue de la Vigne, siège du comité, au tirage au sort des équipes. A ces opérations étaient présents MM. Théo Vanreust, Julot Cossement, Henri Varrasse, Emile Hennebique, Alexandre Batty, Ernest Renard et Louis Nuttin, ces deux derniers président et vice-président du « Poisson d'Or », ainsi que plusieurs délégués des équipes engagées.

Les résultats suivants ont été enregistrés pour les quarts de finale :

Au terrain du Commandant-Bossut, samedi 26 mai, à 15 h., équipe Delespaul contre équipe Les Fils d'Alfred Motte ; à 16 h. 30, équipe des Commerçants du Centre contre équipe des Percoteux Roubaisiens.

Au Centre sportif municipal, rue de Lannoy : samedi 26 mai, à 17 heures, équipe de la Brème d'Or contre équipe de l'Energie Desclée ; à 18 h. 30, équipe Toulemonde contre équipe des Halles et Abattoir réunis.

Chaque équipe est priée d'être accompagnée d'un juge de touche.

Les cartes de participation, au prix d'un franc, donnant droit à l'entrée gratuite aux trois réunions prévues, seront mises en vente cette semaine.

LE VIIIe CONCERT DE L'ASSOCIATION SYMPHONIQUE DU CONSERVATOIRE

« La Damnation de Faust », l'œuvre du génial Berlioz, inscrite au programme de l'association, sera donnée intégralement le dimanche 6 mai, à 15 heures, au Grand Théâtre Hippodrome, avec le concours de Mme Germaine Martinelli, M. Lapelleterie, de l'Opéra-Comique, M. Coussaert, de l'Opéra de Lyon et Marseille, M. Debouver, du Grand Théâtre de Lille. Les chœurs et l'orchestre sous la direction de M. Francis Bouquet, Grand Prix de Rome, direct